

> FOCUS

L'ÉTAT VEUT VERDIR LA FILIÈRE TEXTILE

Mieux gérer les déchets textiles, accélérer le recyclage, améliorer la durabilité et le réemploi des vêtements comme du linge de maison et des chaussures. Le gouvernement s'attaque au bilan écologique dramatique de l'industrie textile. Les Français consomment en moyenne 60 % de vêtements de plus qu'il y a quinze ans et les utilisent deux fois moins longtemps... Sur la période 2023-2028, un montant global de 1 milliard d'euros sera consacré à changer et améliorer les pratiques de la filière, cet argent provenant des écocontributions des producteurs, sur le principe du pollueur payeur.

Aujourd'hui, 35 % des vêtements arrivent à être collectés. C'est trop peu. Et pourtant, on constate «un phénomène de plafonnement», déplore Simon Chassard, directeur de cabinet adjoint du ministre de l'Écologie, Christophe Béchu. Pis, seul un vêtement sur dix est au total réutilisé, car nombre de vêtements collectés partent à l'étranger.

Les enjeux sautent aux yeux, impliquant consommateurs, fabricants, distributeurs, collectivités locales, mais aussi les entreprises de la réparation (cordonniers, retoucheurs...), du réemploi et du recyclage. La nouvelle feuille de route du gouvernement est le fruit d'une concertation, entre toutes ces parties prenantes.

La loi pour une économie circulaire (Agec), qui entre en vigueur en janvier, oblige à accélérer. Cinq chantiers prioritaires bénéficieront du milliard d'écocontributions. Des «bonus financiers» seront accordés aux distributeurs de produits fabriqués à partir de matières recyclables. Un fonds doté de 150 millions d'euros permettra aux Français de réduire les coûts de réparation de leurs vêtements et chaussures. Un autre, de 100 millions d'euros, sera alloué au réemploi.

M. V.

> FOCUS

L'ÉTAT VEUT VERDIR LA FILIÈRE TEXTILE

Mieux gérer les déchets textiles, accélérer le recyclage, améliorer la durabilité et le réemploi des vêtements comme du linge de maison et des chaussures. Le gouvernement s'attaque au bilan écologique dramatique de l'industrie textile. Les Français consomment en moyenne 60 % de vêtements de plus qu'il y a quinze ans et les utilisent deux fois moins longtemps... Sur la période 2023-2028, un montant global de 1 milliard d'euros sera consacré à changer et améliorer les pratiques de la filière, cet argent provenant des écocontributions des producteurs, sur le principe du pollueur payeur.

Aujourd'hui, 35 % des vêtements arrivent à être collectés. C'est trop peu. Et pourtant, on constate «un phénomène de plafonnement», déplore Simon Chassard, directeur de cabinet adjoint du ministre de l'Écologie, Christophe Béchu. Pis, seul un vêtement sur dix est au total réutilisé, car nombre de vêtements collectés partent à l'étranger.

Les enjeux sautent aux yeux, impliquant consommateurs, fabricants, distributeurs, collectivités locales, mais aussi les entreprises de la réparation (cordonniers, retoucheurs...), du réemploi et du recyclage. La nouvelle feuille de route du gouvernement est le fruit d'une concertation, entre toutes ces parties prenantes.

La loi pour une économie circulaire (Agec), qui entre en vigueur en janvier, oblige à accélérer. Cinq chantiers prioritaires bénéficieront du milliard d'écocontributions. Des «bonus financiers» seront accordés aux distributeurs de produits fabriqués à partir de matières recyclables. Un fonds doté de 150 millions d'euros permettra aux Français de réduire les coûts de réparation de leurs vêtements et chaussures. Un autre, de 100 millions d'euros, sera alloué au réemploi.

M. V.

Aujourd'hui, 35 % des vêtements arrivent à être collectés. C'est trop peu. Et pourtant, on constate «un phénomène de plafonnement», déplore Simon Chassard, directeur de cabinet adjoint du ministre de l'Écologie, Christophe Béchu. Pis, seul un vêtement sur dix est au total réutilisé, car nombre de vêtements collectés partent à l'étranger.

Les enjeux sautent aux yeux, impliquant consommateurs, fabricants, distributeurs, collectivités locales, mais aussi les entreprises de la réparation (cordonniers, retoucheurs...), du réemploi et du recyclage. La nouvelle feuille de route du gouvernement est le fruit d'une concertation, entre toutes ces parties prenantes.

La loi pour une économie circulaire (Agec), qui entre en vigueur en janvier, oblige à accélérer. Cinq chantiers prioritaires bénéficieront du milliard d'écocontributions. Des «bonus financiers» seront accordés aux distributeurs de produits fabriqués à partir de matières recyclables. Un fonds doté de 150 millions d'euros permettra aux Français de réduire les coûts de réparation de leurs vêtements et chaussures. Un autre, de 100 millions d'euros, sera alloué au réemploi.

M. V.